

Si vous avez des questions ou des difficultés,  
contactez votre chargé de clientèle afin que nous puissions  
**trouver ensemble une solution**

Secteur Cévennes  
Christine THEROND  
04 66 78 98 81

Secteur Centre Ville Abbaye  
Matthieu BENET  
04 66 24 05 76

Secteur Centre Ville Temple  
Guilhène BERNARD  
04 66 30 24 29

Secteur Prés Saint Jean  
Martine SARTOR  
04 66 24 08 51  
Gaëlle BRUNETTI  
04 66 78 66 00

Secteur Rive Gauche  
Aline GILLES  
04 66 78 98 85

Secteur Rive Droite  
Sylvie ALBERO  
04 66 24 68 90

Secteur Grande Couronne  
Julie STRUPP  
04 66 24 47 95  
Maryline ROY  
04 66 89 58 89

Et, bien sûr notre numéro vert :

**N° Vert 0 800 306 546**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**Votre gardien**

**Votre gestionnaire de patrimoine**

**Logis Cévenols**



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

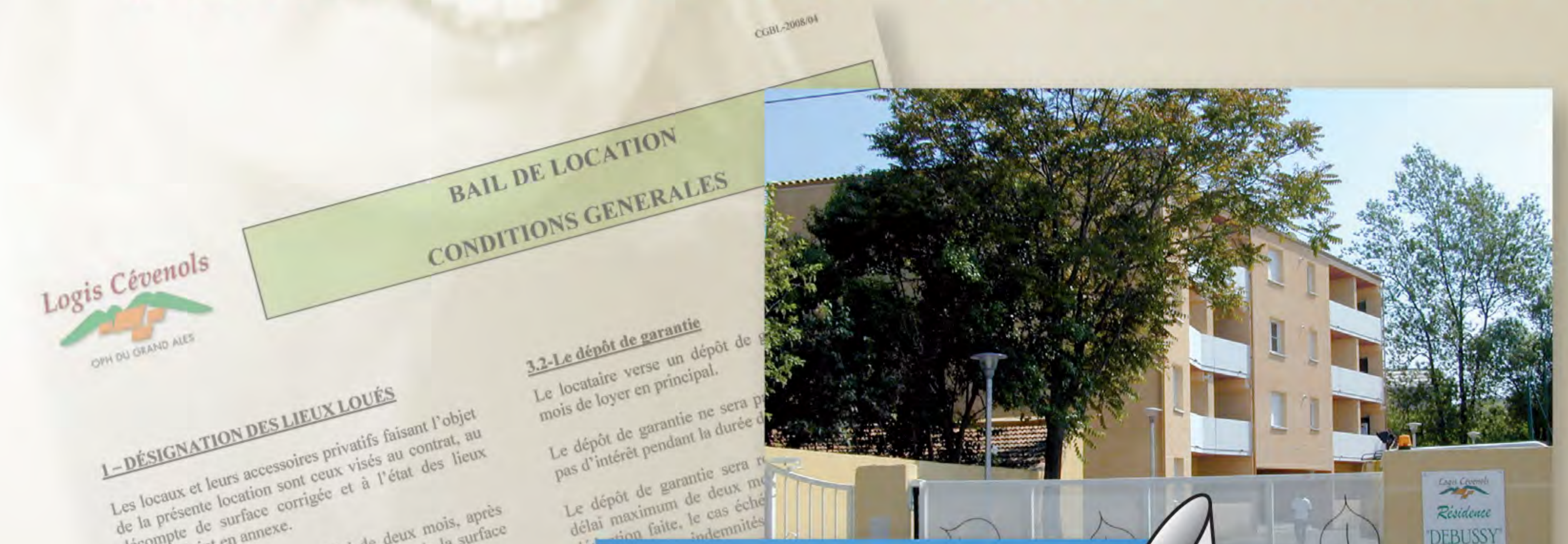
433, Quai de Bilina  
30318 Alès Cedex  
Téléphone : 04.66.78.47.00  
Télécopie : 04.66.78.47.02

**Logis Cévenols**



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

Respecter  
votre **lieu de vie**



Ensemble,  
construisons  
votre bien-vivre



Nous sommes liés contractuellement en tant que **baillieur** et **locataire**, comme l'indique le bail que nous avons, **vous** et **nous**, signé .  
Mais nous avons aussi des **obligations morales** l'un envers l'autre, **nous** en vous assurant l'entrée dans un logement de qualité,  
**vous** en respectant et en entretenant votre logement et en payant votre loyer...

Voici donc quelques prescriptions dont le but est de rappeler à chacun les **petites règles de vie de tous les jours**  
qui nous permettent de vivre ensemble grâce au **respect mutuel**...

## Mieux **vivre ensemble**

### Votre logement au quotidien...

- Usez de votre logement et de ses annexes en « **bon père de famille** », conformément aux dispositions prévues dans le contrat de location.
- **Respectez les règles de sécurité** en veillant à **ne jamais mettre en péril** les biens et les personnes ; ne pas stocker des produits dangereux, notamment appareils à fuel, bouteilles de gaz butane et propane.
- **Assurez votre logement** et adressez-nous chaque année votre attestation.
- Ne percez pas les fenêtres, balcons, façades et tour de fenêtres.
- Veillez à déposer vos ordures ménagères dans les **containers prévus à cet effet en respectant le tri selectif**.  
N'hésitez pas à faire appel au **Service des encombrants : 04 66 55 60 93** pour Alès,  
**0 800 30 16 16** pour Bagnols.  
Assurez le nettoyage régulier de votre palier en **alternance** avec votre voisin.
- N'entreposez pas sur les balcons divers **objets encombrants ou dangereux**, veillez à préserver l'esthétique du bâtiment.
- Ne pas utiliser de **barbecue** sur les balcons.
- **Ne jetez pas** d'objets ou de débris par les fenêtres et balcons.
- Arrosez vos plantes en jardinières avec précaution pour limiter les écoulements.
- **Toute installation ou modification importante** dans votre logement doit absolument faire l'objet d'une **demande écrite** préalable. Nous vous répondrons rapidement par écrit pour vous indiquer sous quelles conditions vous pouvez réaliser les aménagements demandés

### Se respecter ensemble...

- Veillez à **ne pas gêner vos voisins**, tant au sein de votre logement que dans les parties communes (halls, espaces extérieurs, couloirs, etc...). Soyez vigilants :
  - Sur les nuisances sonores provoquées par les télévisions, les instruments de musique, les chaînes stéréo, les appareils électroménagers,
  - Sur le port de chaussures bruyantes ou la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à une habitation résidentielle.
- Ne nourrissez pas les animaux errants.
- Ne laissez pas votre animal faire ses besoins sur le balcon, ne le lavez pas à grande eau.
- Réalisez des travaux de **bricolage**, à des heures convenables et en prévenant vos voisins.
- Quels que soient les **animaux** que vous détenez chez vous, sachez qu'ils ne doivent en aucun cas gêner vos voisins. En vertu de la loi, les **animaux** d'attaque de garde ou de défense, **dangereux**, doivent être obligatoirement muselés et tenus en laisse, et ce par une personne majeure, dans les parties communes et les espaces extérieurs.  
**La tenue des chiens en laisse est obligatoire** et l'accès aux espaces verts leur est interdit.

**Le respect mutuel**  
est le garant  
d'un quotidien privilégiant  
**harmonie**  
et  
**tranquillité.**  
Soyons **responsables**  
et **citoyens**  
les uns envers les autres...

## **L'info à conserver**

**Conciliateurs de justice** qui interviennent dans les conflits  
entre les personnes : **04 66 56 10 47**  
(permanences gratuites en mairie d'Alès,  
sur rendez-vous le lundi après-midi et le mardi matin)

